



Paiement par chèque

publié le 17/03/2015 - mis à jour le 08/07/2015

Afin de faciliter l'enregistrement des paiements, merci de préciser sur l'enveloppe ou au dos du chèque le nom de l'élève et la raison du paiement (cantine, voyage...).

RAPPEL : les chèques doivent être établis à l'ordre du collège de la Trézence.

Je vous remercie de votre collaboration.

La Gestionnaire



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.